

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 03-34/2024**

Date de convocation : 8 juillet 2024

Date d'affichage : 8 juillet 2024

Objet : Demande de subvention auprès de Valence Romans Agglo pour la création d'un espace de stationnement désimperméabilisé dans le cadre de l'aménagement de la Rue du Chalon

L'an deux mil vingt-quatre et le douze juillet à 18 heures 00,
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Michel sur Savasse régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre COLOMB, Maire.

Présents : Pierre COLOMB - Jérôme MALORON - Carole MOTTUEL - Anne-Lise CALABRIN - Sébastien RUAZ - Pierre FERRIER - Jérôme GUILLOUD - Ghislaine BARTHELON - Sébastien CARMET - Séverine CAPOGNA - Frédéric BERNE - Virginie TARDY

Absents, excusés : Annabelle MORILLAS

Procurations : Néant

Carole MOTTUEL a été nommée secrétaire de séance.

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu les dispositifs de subvention mis en place par Valence Romans Agglo au titre de la politique de gestion durable et intégrée des eaux pluviales urbaines,

Vu la délibération 2021_229 du 2 décembre 2021 de Valence Romans Agglo qui fixe notamment les conditions d'attribution de la participation de la communauté d'agglomération auprès des communes pour des travaux de voirie intégrant la gestion des eaux pluviales par techniques alternatives indissociables de la voirie,

Considérant que le projet d'aménagement de la Rue du Chalon, dont le coût prévisionnel de la partie désimperméabilisation du stationnement (béton drainant sur une surface de 100 m²) est de 6 310 € HT, est susceptible de bénéficier du dispositif de Valence Romans Agglo susvisé,

Le Maire propose de solliciter l'Agglo pour une participation financière au titre de l'aménagement de la Rue du Chalon.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

SOLLICITE une subvention auprès de Valence Romans Agglo pour la désimperméabilisation d'une partie de la voirie dans le cadre du projet de l'aménagement de la Côte Maréchale.

AUTORISE le Maire à entreprendre les démarches nécessaires pour l'octroi d'une subvention auprès de Valence Romans Agglo.

AUTORISE le Maire à réaliser toutes les diligences nécessaires à la bonne exécution de cette décision

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.

Extrait certifié conforme.

Fait à Saint Michel sur Savasse, le 15 juillet 2024

Le Maire

Pierre COLOMB